

## **PROJET DE RÉSOLUTION A-33/[4.8]**

Présenté par Monaco, Portugal

### **MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2021-2030)**

La Commission océanographique intergouvernementale,

#### **Partie I**

1. **Rappelant** les résolutions EC-53/1, A-31/1, A-32/3, EC-55/1 et EC-57/1 de la COI sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), ci-après la Décennie,
2. **Prenant en considération** le document IOC/A-33/4.8.Doc(1) sur l'état de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,
3. **Reconnaissant** qu'il est important que les États membres et les partenaires accroissent leur soutien à la Décennie pour lui permettre de réaliser ses ambitions au cours de la seconde moitié de sa mise en œuvre,
4. **Prenant note avec satisfaction** de la contribution du Comité consultatif de la Décennie à la mise en œuvre et au développement stratégique de la Décennie, conformément à son mandat, **notant également** que le mandat actuel du Comité consultatif prendra fin en décembre 2025, et **remerciant** tous les membres du Comité consultatif de leur engagement,
5. **Remerciant** le Gouvernement espagnol d'avoir accueilli la Conférence de la Décennie de l'Océan à Barcelone en avril 2024, et **réaffirmant** son soutien à la mise en œuvre des priorités et des recommandations formulées dans la *Déclaration de Barcelone* (IOC/2024/ODS/55), issue de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2024,
6. **Remerciant** tous les États membres qui ont manifesté leur intérêt pour l'organisation de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2027 et **adressant** ses félicitations à l'hôte retenu pour accueillir la Conférence,
7. **Invite** les États membres et les partenaires à :
  - (i) intégrer les priorités et les recommandations formulées dans la *Déclaration de Barcelone* dans leurs cadres nationaux et régionaux science-politiques, et à s'en servir pour éclairer leurs décisions en matière de budget et de ressources ;
  - (ii) apporter des contributions financières volontaires à l'appui du travail de coordination de la Décennie mené par le Secrétariat de la COI, y compris par le biais d'un soutien en nature sous la forme, par exemple, de prêts et de détachements de personnel auprès de l'Unité de coordination de la Décennie ;
  - (iii) proposer d'accueillir et de financer des actions de la Décennie, des bureaux de coordination de la Décennie et des centres de collaboration de la Décennie tels que décrits dans le *Plan de*

*mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) (IOC/2021/ODS/20) ;*

- (iv) accueillir des manifestations régionales ou internationales des parties prenantes de la Décennie, notamment dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence de la Décennie de l’Océan 2027 ;
8. **Invite également** les États membres à établir et à soutenir des comités nationaux de la Décennie permettant de stimuler les activités nationales et la coopération internationale ;
9. **Encourage** les États membres des Nations Unies, les membres d’ONU-Océans, les organisations scientifiques et universitaires internationales, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes intéressées à soutenir la Décennie en collaboration avec la COI, et à contribuer à sa mise en œuvre en proposant des actions de la Décennie conformément au *Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)*, en appuyant la mise en œuvre des priorités et recommandations issues de la *Déclaration de Barcelone*, ainsi qu’en prenant part et en apportant leur soutien au processus préparatoire de la Conférence de la Décennie de l’Océan 2027 ;

## Partie II

10. **Ayant examiné** le document IOC/A-33/4.8.Doc(2), qui résume l’évaluation à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et la réponse de la Direction aux conclusions de cette évaluation,
11. **Prenant note en outre** des conclusions de l’évaluation à mi-parcours et de la réponse de la Direction formulée par le Secrétaire exécutif de la COI,
12. **Prie** le Secrétaire exécutif de la COI d’élaborer un plan d’action à partir de la réponse de la Direction en vue de sa présentation au Comité consultatif de la Décennie avant la fin de 2025 et de rendre compte de l’état d’avancement de la mise en œuvre du plan d’action à la 59<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de la COI ;
13. **Ayant examiné** le document IOC/A-33/4.8.Doc(3) intitulé « Projet de mandat révisé du Comité consultatif de la Décennie »,
14. **Adopte** le mandat révisé et **prie** le Secrétaire exécutif de la COI de lancer un processus visant à établir un nouveau Comité consultatif qui débutera ses travaux en janvier 2026 ;
15. **Exprime sa gratitude** aux Gouvernements du Canada, de la Chine, de la France, du Japon, de la Belgique (Gouvernement flamand), de la Norvège, de l’Allemagne, de l’Irlande, du Portugal, de la République de Corée, de la Suède et de la Thaïlande, ainsi qu’à la Fondation ENGIE, la Fondation Gordon and Betty Moore, Prada, REV Ocean et Fugro, pour leurs précieuses contributions financières et les détachements ou prêts de personnel au Secrétariat de la COI aux fins de la coordination de la Décennie ;
16. **Remercie également** :
- (i) la Fondation du groupe Boticário d’avoir accueilli la quatrième édition du dialogue des fondations de la Décennie de l’Océan à Rio de Janeiro en septembre 2024 ;
- (ii) le gouvernement populaire de la Municipalité de Qingdao, en Chine, d’avoir accueilli la première conférence internationale des villes côtières de la Décennie de l’Océan en février 2025 ;

17. **Soutient** l'enregistrement de nouvelles actions de la Décennie menées par la COI, en particulier :
- (i) *UN39 « Solutions océaniques dans les mers d'Asie de l'Est »*, projet mené par la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) et le Centre d'études marines et côtières (CEMACS) de l'Université Sains de Malaisie ;
  - (ii) *UN40 Renforcer la résilience des côtes face aux risques liés au niveau de la mer*, projet de la Décennie dirigé par la Section de la résilience aux tsunamis de la COI ;
  - (iii) *Un océan mondial libéré des effets néfastes de la pollution*, programme de la Décennie dirigé par la Section des sciences océaniques de la COI et le PNUE ;
18. **Soutient également** le rôle actif joué par les organes subsidiaires régionaux et techniques et les programmes de la COI s'agissant de faciliter la coordination régionale et thématique de la Décennie et les activités de mobilisation, en particulier celles :
- (i) du Secrétariat de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC), en tant que Bureau de coordination de la Décennie pour la région du Pacifique occidental ;
  - (ii) du Secrétariat de la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), en tant que Bureau de coordination de la Décennie pour la région de l'Amérique tropicale et des Caraïbes ;
  - (iii) du Secrétariat de la Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA), en tant que Bureau de coordination de la Décennie pour l'Afrique ;
  - (iv) du Bureau des projets de l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), en tant que Bureau de coordination de la Décennie pour le partage des données océaniques ;
  - (v) du Bureau des projets du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), en tant que Bureau de coordination de la Décennie pour l'observation de l'océan ;
  - (vi) du Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe, en tant que Bureau de coordination de la Décennie pour le rapprochement entre l'homme et l'océan ;
19. **Prenant note** des besoins en ressources définis par l'Unité de coordination de la Décennie, les bureaux de coordination de la Décennie dirigés par la COI et les actions de la Décennie menées par la COI afin de s'acquitter de leurs engagements au titre de la Décennie,
20. **Invite** les États membres, les partenaires et les organisations donatrices à soutenir les actions de la Décennie menées par la COI et les mécanismes de coordination de la Décennie, notamment en allouant des ressources extrabudgétaires aux programmes et régions pertinents de la COI, afin de réaliser leurs ambitions de transformation, de guider leurs communautés respectives et de catalyser d'autres actions dans le cadre de la Décennie et au-delà.